

H. -- CHRONIQUES

L'activité du Maroc dans l'ordre de la législation et de la réglementation

(3^{me} trimestre 1953)

I. — QUESTIONS ECONOMIQUES

Textes d'ensemble

Dahir du 3 juin 1953 modifiant le dahir du 12 août 1913 formant code des obligations et contrats (B.O. du 10 juillet 1953).

Dahir du 6 juillet 1953 modifiant le code de commerce maritime (B.O. du 31 juillet 1953).

Dahir du 18 septembre 1953 relatif aux assemblées régionales (B.O. du 25 septembre 1953).

Dahir du 18 septembre 1953 relatif à l'organisation municipale (B.O. du 25 septembre 1953).

II. — AGRICULTURE

A. — GÉNÉRALITÉS

(Pour mémoire)

B. — CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES

Dahir du 7 juillet 1953 autorisant exceptionnellement, pour une durée d'une campagne annuelle, la prorogation par marché de gré à gré des contrats d'exploitation de l'alfa sur le domaine forestier, venus à expiration en 1953 (B.O. du 31 juillet 1953).

Arrêté du directeur des finances du 10 juillet 1953 fixant, pour les blés tendres de la récolte 1953, le montant de la somme à verser aux producteurs (B.O. du 28 août 1953).

C. — VINS ET ALCOOLS

Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 13 juillet 1953 relatif à l'écoulement des vins de la récolte 1952 (première tranche) (B.O. du 7 août 1953).

Arrêté viziriel du 8 juillet 1953 modifiant l'arrêté viziriel du 8 janvier 1943 modifiant l'arrêté viziriel du 10 août 1937 relatif au statut de la viticulture (B.O. du 14 août 1953).

Arrêté résidentiel du 7 août 1953 modifiant l'arrêté résidentiel du 8 janvier 1943 pris pour l'application de l'arrêté viziriel du 3 janvier 1943 modifiant le statut de la viticulture (B.O. du 14 août 1953).

Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 17 août 1953 relatif à l'écoulement du solde des vins de la récolte 1952 (B.O. du 25 septembre 1953).

D. — ELEVAGE ET PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

Arrêté viziriel du 25 avril 1953 abrogeant l'arrêté viziriel du 8 mars 1946 portant restriction d'abattage de certains animaux de boucherie (B.O. du 10 juillet 1953).

E. — FORÊTS

(Pour mémoire)

F. — PRODUITS DIVERS

(Pour mémoire)

III. — COMMERCE ET INDUSTRIE

A. — GÉNÉRALITÉS

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 17 juin 1953 rendant la liberté aux prix des pneumatiques poids lourds toutes catégories (B.O. du 3 juillet 1953).

Arrêté résidentiel du 1^{er} juillet 1953 portant restriction à l'entrée des vieux papiers au Maroc (B.O. du 10 juillet 1953).

Arrêté viziriel du 22 juillet 1953 fixant pour la période du 1^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954, le contingent des produits d'origine algérienne admissibles en franchise des droits de douane et de la taxe spéciale à l'importation par la frontière algéro-marocaine (B.O. du 14 août 1953).

B. — PÊCHE ET CHASSE

Dahir du 27 mai 1953 modifiant le dahir du 11 avril 1922 sur la pêche fluviale (B.O. du 10 juillet 1953).

Dahir du 29 juin 1953 modifiant le dahir du 21 juillet 1923 sur la police de la chasse (B.O. du 17 juillet 1953).

Arrêté de l'inspecteur général des eaux et forêts du 30 juin 1953 modifiant l'arrêté du 6 août 1949 portant réglementation permanente de la chasse (B.O. du 24 juillet 1953).

Dahir du 29 juin 1953 abrogeant l'article 5 du dahir du 20 juin 1930 sur la conservation et l'exploitation des peuplements d'alfa et le dahir du 23 septembre 1946 modifiant le montant des amendes prononcées en vertu des dahirs des 10 octobre 1917 sur la conservation et l'exploitation des forêts, 21 juillet 1923 sur la police de la chasse et 11 avril 1922 sur la pêche fluviale (B.O. du 24 juillet 1953).

Arrêté de l'inspecteur général des eaux et forêts du 22 juillet 1953 portant ouverture, clôture et réglementation spéciale de la chasse et créant des réserves pendant la saison 1953-1954 (B.O. du 7 août 1953).

C. — TRANSPORTS

Dahir du 22 juillet 1953 relatif au courtage maritime (B.O. du 4 septembre 1953).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 3 septembre 1953 fixant les tarifs maxima pour les transports de marchandises par camions (B.O. du 11 septembre 1953).

Dahir du 20 juin 1953 concernant le régime administratif des remorqueurs, engins flottants, bateaux de servitude, de pêche et de plaisance attachés au port de Tanger (B.O. du 11 septembre 1953).

Arrêté du directeur des travaux publics du 16 septembre 1953 imposant la tenue d'un journal de chargement aux propriétaires de véhicules servant aux transports privés de marchandises (B.O. du 25 septembre 1953).

D. — MINES

(Pour mémoire)

IV. — QUESTIONS FINANCIERES

A. — GÉNÉRALITÉS

Décision du directeur des finances du 10 juin 1953 relative à la justification de certaines dépenses (B.O. du 3 juillet 1953).

Arrêté viziriel du 20 juin 1953 arrêtant les comptes de la compagnie du port de Fédala à la date du 31 décembre 1951 (B.O. du 10 juillet 1953).

Arrêté viziriel du 1^{er} juillet 1953 modifiant l'arrêté viziriel du 6 septembre 1941 relatif à l'assurance obligatoire des véhicules automobiles sur route (B.O. du 17 juillet 1953).

Dahir du 27 avril 1953 autorisant la fabrication et la mise en circulation de monnaie d'argent (B.O. du 28 août 1953).

B. — BUDGET

Dahir du 18 avril 1953 portant approbation du budget spécial de la région de Meknès pour l'exercice 1953 (B.O. du 10 juillet 1953).

Dahir du 20 juin 1953 portant approbation du budget spécial de la région de Fès pour l'exercice 1953 (B.O. du 17 juillet 1953).

C. — IMPOTS ET TAXES

Arrêté viziriel du 20 juin 1953 fixant, pour l'année 1953, le nombre des centimes additionnels au principal de

l'impôt des patentes à percevoir pour les chambres françaises consultatives de commerce et d'industrie (B.O. du 10 juillet 1953).

Dahir du 1^{er} juin 1953 modifiant le dahir du 26 décembre 1940 portant création d'une taxe spéciale d'enrôlement sur les instances introduites devant les juridictions makhzen (B.O. du 10 juillet 1953).

Arrêté viziriel du 23 mai 1953 fixant pour l'année 1953, le nombre de décimes additionnels à la taxe urbaine, en remplacement de la taxe riveraine d'entretien de chaussées et d'égouts et de la taxe de balayage dans les centres non érigés en municipalités, à percevoir au projet du budget général (recettes avec affectation) (B.O. du 10 juillet 1953).

Arrêté viziriel du 20 juin 1953 portant fixation pour l'année 1953, du nombre des décimes additionnels au principal de la taxe urbaine et de l'impôt des patentes à percevoir au profit du budget général de l'Etat (B.O. du 10 juillet 1953).

Arrêté viziriel du 20 juin 1953 fixant, pour l'année 1953, le périmètre d'application de la taxe urbaine dans les villes et centres, ainsi que la valeur locative à escompter de la taxe (B.O. du 10 juillet 1953).

Arrêté viziriel du 30 juin 1953 modifiant certaines taxes de transports des colis postaux et taxes accessoires dans les relations du Maroc avec l'extérieur (B.O. du 17 juillet 1953).

Dahir du 8 juin 1953 modifiant le dahir du 8 octobre 1924 relatif au droit des pauvres (B.O. du 17 juillet 1953).

Arrêté du directeur des finances du 6 juillet 1953 fixant pour 1952 le taux de prélèvement à opérer sur les recettes afférentes au transport des marchandises sur les réseaux de chemin de fer marocains (B.O. du 24 juillet 1953).

Dahir du 20 juin 1953 portant majoration du taux de certaines amendes pénales (B.O. du 24 juillet 1953).

Dahir du 13 juillet 1953 définissant la valeur imposable à la sortie de certains produits de mines (B.O. du 31 juillet 1953).

Dahir du 13 juillet 1953 portant suspension ou réduction pour certains minerais de la taxe « ad valorem » perçue à l'exportation (B.O. du 31 juillet 1953).

Arrêté viziriel du 6 juillet 1953 accordant le bénéfice du régime de draw-back aux matières premières utilisées dans la fabrication de casiers en carton ordinaire (B.O. du 31 juillet 1953).

Arrêté viziriel du 29 juillet 1953 modifiant les taxes spécifiques fixées au dahir du 29 avril 1953 modifiant le dahir du 28 février 1948 portant fixation du taux de certains impôts indirects (B.O. du 7 août 1953).

Dahir du 4 août 1953 portant fixation des tarifs du tertib pour l'année 1953 (B.O. du 21 août 1953).

Dahir du 5 août 1953 modifiant le dahir du 11 janvier 1932 portant création de taxes de péage sur tous navires au port de Casablanca (B.O. du 28 août 1953).

Dahir du 18 juillet 1953 modifiant, en ce qui concerne les droits de plaidorie, l'annexe I du dahir du 14 mars 1950 relative aux perceptions auxquelles donnent lieu les actes et procédures des juridictions françaises et les actes notariés (B.O. du 28 août 1953).

Dahir du 22 juillet 1953 modifiant le droit de timbre et la durée de validité des passeports (B.O. du 4 septembre 1953).

Arrêté viziriel du 12 août 1953 fixant, pour l'année 1953, le nombre de centimes additionnels au principal de l'impôt des patentes à percevoir au profit des chambres marocaines consultatives de commerce et d'industrie (B.O. du 4 septembre 1953).

Arrêté viziriel du 27 août 1953 portant création de deux timbres-poste au profit des œuvres sociales de l'armée (B.O. du 18 septembre 1953).

Arrêté viziriel du 27 août 1953 portant création d'un timbre-poste (B.O. du 18 septembre 1953).

D. — EMPRUNTS

Arrêté du directeur des finances du 6 juillet 1953 fixant les modalités d'un emprunt obligatoire d'un montant nominal de 1.150.000.000 de francs que la compagnie des chemins de fer du Maroc est autorisée à contracter (B.O. du 10 juillet 1953).

Dahir du 20 avril 1953 autorisant la ville de Casablanca à contracter un emprunt à long terme de 300 millions de francs auprès du Crédit Foncier de France (B.O. du 10 juillet 1953).

Arrêté du directeur des finances du 27 juillet 1953 fixant les modalités d'un emprunt à long terme d'un montant nominal de 1.585.000.000 de francs que l'Energie électrique du Maroc est autorisée à contracter (B.O. du 31 juillet 1953).

Arrêté du directeur des finances du 27 juillet 1953 fixant les modalités d'un emprunt à long terme d'un montant nominal de 653.000.000 de francs que la compagnie des chemins de fer du Maroc est autorisée à contracter (B.O. du 31 juillet 1953).

Dahir du 18 juillet 1953 autorisant la ville de Casablanca à contracter un emprunt de 950 millions de francs auprès du Crédit Foncier de France (B.O. du 14 août 1953).

E. — CRÉDITS

Dahir du 22 avril 1953 portant institution de ristournes d'intérêt sur les prêts consentis au titre du crédit maritime par les établissements de crédit autres que la C.P.T.M. (B.O. du 17 juillet 1953).

Dahir du 6 juillet 1953 complétant le dahir du 17 juillet 1936 réglementant la vente à crédit des véhicules automobiles (B.O. du 17 juillet 1953).

Dahir du 7 juillet 1953 modifiant et complétant le dahir du 20 mars 1951 réglementant le nantissement de certains produits et métiers (B.O. du 31 juillet 1953).

V. — QUESTIONS SOCIALES

A. — ORGANISATION ET PROTECTION DU TRAVAIL

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 24 juin 1953 relatif aux zones de salaires (B.O. du 3 juillet 1953).

Dahir du 27 avril 1953 modifiant et complétant le dahir du 2 juillet 1947 portant réglementation du travail (B.O. du 24 juillet 1953).

Arrêté viziriel du 29 juin 1953 modifiant l'arrêté viziriel du 25 juillet 1947 réglementant le contrôle de l'application du dahir du 21 juillet 1947 relatif au repos hebdomadaire (B.O. du 24 juillet 1953).

Arrêté résidentiel du 27 juillet 1953 relatif à la formation professionnelle donnée par la direction du travail et des questions sociales (B.O. du 31 juillet 1953).

Arrêté viziriel du 7 juillet 1953 relatif aux mesures particulières d'hygiène applicables dans les établissements dont le personnel est exposé aux intoxications par l'hydrogène arsénié (B.O. du 31 juillet 1953).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 22 juillet 1953 fixant les termes de l'avis indiquant les sources et les dangers de l'intoxication par l'hydrogène arsénié et les moyens de prévenir cette intoxication (B.O. du 31 juillet 1953).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 22 juillet 1953 fixant les termes des recommandations aux médecins chargés de la surveillance du personnel exposé aux risques d'inhalation d'hydrogène arsénié (B.O. du 31 juillet 1953).

Dahir du 1^{er} août 1953 modifiant le dahir du 9 décembre 1943 accordant des majorations et des allocations aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit (B.O. du 28 août 1953).

Arrêté résidentiel du 19 août 1953 modifiant et complétant l'arrêté résidentiel du 10 décembre 1953 déterminant les conditions d'application du dahir du 9 décembre 1943 accordant des majorations et des allocations aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit (B.O. du 28 août 1953).

B. — SALAIRES

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 18 juin 1953 modifiant l'arrêté directorial du 28 août 1950 portant fixation du tarif des frais d'hospitalisation en matière d'accidents du travail (B.O. du 3 juillet 1953).

Arrêté résidentiel du 10 juillet 1953 modifiant et complétant l'arrêté résidentiel du 21 mai 1943 relatif à la fermeture, la réparation et le renouvellement des appareils de prothèse nécessaires aux victimes d'accidents du travail (B.O. du 24 juillet 1953).

CH. GIBOIN.